RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00847
Numéro SIREN : 813 959 996
Nom ou dénomination : ESTIAM Digital Médias

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2016 sous le numéro de dépôt 11539

ESTIAM DIGITAL MEDIAS

Société par Actions Simplifée
au Capital de 10 000- €uros
Siège social : 2 Bis, avenue Foch
94160 SAINT-MANDE

RCS CRETEIL 813.959.996

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre Novembre à dix sept heures, les Associés de la Société ESTIAM DIGITAL MEDIAS, dont le siège social est situé 2 Bis, avenue Foch à SAINT-MANDE (94160), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 813.959.996, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier COMES, Président.

Monsieur le Président constate que la feuille de présence, certifiée sincère et véritable fait ressortir que tous les associés sont présents.

Le Président déclare que l'Assemblée est valablement constituée ; qu'elle peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président met à la disposition des associés :

⇨ la feuille de présence,

Le Président déclare que la Société ESTIAM DIGITAL MEDIAS est détenue indirectement à 44,10 % par SAS DECIPLEX depuis le 08 Octobre 2015. De ce fait, la société a l'obligation de désigner un Commissaire aux Comptes Titulaire et un Commissaire aux Comptes Suppléant et de le déclarer au Registre du commerce et des sociétés de CRETEIL.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

⇨ Nomination du Commissaire aux Comptes et de son suppléant,

⇨ Pouvoirs à donner.

Puis, le Président donne lecture du rapport et ouvre la discussion.

Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry : dépôt N°11539 en date du 31/08/2016

Après échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix

PREMIERE RESOLUTIONS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, désigne à compter de ce jour, Mardi 24 novembre 2015 et pour une durée de six exercices expirant à l'issue des décisions du Président appelées à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2022 :

- **La SA PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**
 (672 006 483 R.C.S. NANTERRE)
 63, rue de Villiers
 92200 NEUILLY SUR SEINE
 Commissaire aux Comptes Titulaire, représentée par Francis CHARTIER.

Et :

- **Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU**
 63, rue De Villiers
 92200 NEUILLY SUR SEINE
 Commissaire aux Comptes Suppléant.

La SA PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT et Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU, ont fait savoir respectivement qu'ils acceptaient ces fonctions et qu'ils n'étaient frappés d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix huit heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

Le Président
Monsieur Olivier COMES

SARL 42 Training Professional Solutions

SAS ESTIAM

SARL 42 Consulting